

Notaire Conseil des Personnes Publiques



OBJECTIFS

Bien que possédant la culture de service public de nombreux notaires n'osent pas s'investir auprès des collectivités. Les personnes publiques font pourtant partie de l'environnement quotidien du notaire.

Les participants (notaires et collaborateurs des offices), à l'issue de ce parcours de formation, doivent être capables de maîtriser les concepts de droit public et de proposer leur expertise juridique aux personnes publiques, notamment les collectivités locales, pour les accompagner dans leurs projets et de fidéliser une nouvelle clientèle par la création d'un service spécifique.

PUBLIC CONCERNÉ

Les notaires en exercice et les collaborateurs.
L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Notaires, universitaires, autres professionnels experts.

DURÉE

- 11,5 journées de formation (80,5 heures) - 9,5 jours à Paris et 2 jours à Opio
- 1 visioconférence de 1h30
- Soit au total 82 heures de formation

COÛT DU PARCOURS COMPLET

- 2900 €/ht (soit 3480 €/ttc) par participant

PROGRAMME

Module 1 :

- Présentation du parcours de formation et de labellisation
- Les personnes publiques : approche institutionnelle

Module 2 :

- Gestion et valorisation des propriétés publiques

Module 3 :

- Sécurisation du contrat et contentieux

Module 4 :

- Construire son offre
- Expérience et relation client
- Performance financière

Module 5 :

- L'urbanisme et les collectivités locales

Module 6 :

- Le logement social

1 visioconférence :

- Les aides locales à l'immobilier

PLANNING 2027

MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5	MODULE 6
jeudi 21 janvier et vendredi 22 janvier	mardi 30 mars et mercredi 31 mars à Notalab (Opio)	jeudi 27 mai et vendredi 28 mai	jeudi 24 juin et vendredi 25 juin	jeudi 16 septembre et vendredi 17 septembre	jeudi 4 novembre et vendredi 5 novembre (matin)

VISIOCONFÉRENCE 1	QCM À DISTANCE
mercredi 19 mai	vendredi 3 décembre

Les dates sont fixées comme définitives, mais restent soumises aux aléas de disponibilité des intervenants, pouvant entraîner des ajustements indépendants de notre volonté.

Formations pour obtenir un Label



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est conseillée pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office. Un collaborateur ne peut pas suivre le parcours seul.
- La formation est validée par un QCM.
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation et passé le QCM, pour une durée de trois ans.

CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*,
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

CONTACTS

Pour toutes informations sur ces parcours de formation ou informations sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département formation du Conseil supérieur du notariat :
Tél. : 01 44 90 30 54
formation@csn.notaires.fr

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante :
<https://formation.adnov.fr>
Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

** pour les notaires justifiant d'une certification de spécialité, d'une VAE ou d'un parcours de formation dans le domaine du label, une dispense du suivi du parcours de formation totale ou partielle, à l'exception du module « construire son offre, expérience et relation client, performance financière », peut être accordée sous réserve de validation par le responsable pédagogique du label concerné. Le participant devra passer le QCM et présenter un projet de développement. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (formation@csn.notaires.fr) avant le 26 décembre 2026.*

LIEU DE LA FORMATION

L'ensemble des modules de formation de chaque label sera dispensé en présentiel à Paris ou à Opio dans le cadre de Notalab.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
Les informations pratiques concernant le parcours de la formation vous seront adressées environ 15 jours avant le début du parcours accompagnées de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront envoyés quelques jours avant chaque module de formation sous réserve de leur transmission dans les délais impartis par l'intervenant.
A l'issue de chaque module de formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.
La facture sera éditée au début du parcours de formation et adressée par voie dématérialisée à l'office.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les formations alterneront cas pratiques et théorie.

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée d'un support numérique.

Pour consulter nos statistiques cliquez ici :
<https://formation.adnov.fr/organisme-formation-adnov/>



ADNOV

ADNOV - 95, avenue des Logissons -
13107 VENELLES Cedex - SIRET :
381 000 611 00073.
Déclaration d'activité enregistrée sous
le numéro 93131786013 du préfet de
région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.